

# CONSEIL MUNICIPAL

## **PROCES VERBAL**

Séance du lundi 08 avril 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 08 avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2024

Membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER,

Procuration : Julien COYART donne procuration à David BERAUX)

Excusés : Laurent NORMANDIN-VARENNES, Alain MALGOUYRES

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Vote de l'affectation du résultat 2023**
- ✓ **Créance irrécouvrable : admission en non-valeur**
- ✓ **Vote des taux d'imposition : bâti, non-bâti et résidence secondaire**
- ✓ **Vote des subventions 2024**
- ✓ **Vote du budget Primitif 2024**
- ✓ **Validation devis radiateur logement communal**
- ✓ **CNFPT : Plan de Formation Mutualisé**
- ✓ **Prime pouvoir d'achat agents communaux**
  
- ✓ **Questions diverses**

## 1. Vote de l'Affectation des résultats

### Résultats reportes sur l'exercice 2024

Madame le Maire propose aux élus l'affectation des résultats du compte administratif 2023 comme suit ;

Constatant que le compte administratif fait apparaitre

- un excédent de fonctionnement de : 88 849,75

- un déficit reporté de : 0,00

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 88 849,75**

-un excédent d'investissement de : 285 774,58

-un déficit des restes à réaliser de : 3 974,04

**Soit un excédent de financement de : 281 800,54**

**Mme le Maire propose** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT 88 849,75

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0,00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 88 849,75

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 88 849,75

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 285 774,58

Madame le Maire appelle les élus à se prononcer sur cette affectation de résultats,

Les élus sont favorables à l'unanimité

## 2. Créances irrécouvrables

Madame le maire rappelle aux élus que 2 créances de plus de 10 ans n'ont pas encore été recouvrées

A la demande du trésorier, ces 2 créances doivent être admises en non-valeur pour un total de 13.80€

Ces 2 créances concernent :

12€ garderie non payée en 2013

1.80€ garderie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2024 la somme de 13.80€

## 3. Vote des taux d'imposition 2024

Madame le Maire appelle les élus à se prononcer sur les taux d'imposition pour 2024

Elle rappelle que lors de leur élection, les élus avaient indiqué ne pas vouloir augmenter les taux d'imposition

Fidèle à leur profession de foi, les élus décident de ne pas modifier les taux d'imposition sachant que la base de calcul est revue à la hausse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les maintenir à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,28 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaire : 10,71%

#### 4. Vote des subventions 2024

Madame le maire propose de maintenir un total de subventions à 20 000€ sur l'exercice 2024.

Elle propose de verser aux associations concernées les sommes ci-dessous

ADMR :	1 200€
Les Sportifs de Saint Caprais :	300€
Association des Parents d'Élèves :	300€
Bibliothèque municipale :	300€
Club de la Bonne Humeur :	300€
Comité des fêtes	800€ + 200€ (participation à l'achat d'enceinte)
FNACA :	50€
Coopérative scolaire :	2 320€ (voyage scolaire 50€ par enfant de la commune)
La prévention routière :	50€
Société de chasse :	300€

En fonction des prestations pour les associations suivantes :

ALIJPA :	11 390€
ARPA 47 :	300€
Crèche de Lafox	840€
Les amis du RPI :	1 200€

Cette année, Mme le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association à petits pas (MAM) pour un montant de 150€ pour l'acquisition des chaises avec accoudoirs

Les élus sont favorables à l'unanimité sur l'affectation de ses subventions aux associations

#### 5. Vote du Budget Primitif

##### Investissement :

Dépenses	777 644.31 €
Recettes	777 644.31 €

*dont 121 691.61€ d'excédent d'investissement 2023 reporté*

##### Fonctionnement :

Dépenses	762 743.96 €
Recettes	762 743.96 €

##### Opérations de compte de tiers : pluvial de la rue de l'église

Dépenses	34 804.00 €
Recettes	34 804.00 €

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité

## **6. Validation devis logements communaux**

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de faire des travaux dans l'appartement du presbytère occupé par Mme Caballero. Les radiateurs doivent être changés ainsi que les volets qui ont déjà été enlevés.

L'appartement concerné a une superficie de 139 m<sup>2</sup>

### Remplacement des 11 radiateurs

2 devis sont présentés par l'adjointe (Madame le Maire, employée d'un des artisans a quitté la salle)

- Sarl Jérôme Verney 4214€ HT

- 47 ELEC 4655€ HT

Les élus sont favorables au changement des radiateurs et choisissent le devis le mieux disant soit la SARL Verney

### Changement des 3 volets cotés rue

2 devis sont présentés par Madame le Maire

- Garrigues 3 volets alu blanc : 2076.59 € TTC

- Mirovil 3 volets alu blanc : 2633€ TTC

Les élus sont favorables au remplacement des volets et choisissent le devis le mieux disant soit GARRIGUES

Madame Le Maire informe les élus que des travaux doivent également être effectués sur l'appartement situé au-dessus de l'école

Un architecte du CAUE s'est déplacé sur site et a conseillé

- La Pose d'un Pare-vapeur sur le plancher
- La Pulvérisation de laine minérale ou ouate de cellulose
- La pose de réglettes aux fenêtres en PVC
- 

Un devis a été effectué auprès d Eco Habitat 5525.04€

- Soufflage de laine minérale : 6 197.13€
- Soufflage de ouate de cellulose : 5 525.04
- Pose de réglettes aux fenêtres PVC : 848.23€

Les élus ne souhaitent pas délibérer sur ces travaux car ils pensent qu'il est nécessaire d'obtenir un second devis pour comparer. Mme le Maire doit donc contacter un autre artisan.

## **7. CNFPT : Plan de Formation Mutualisé.**

Madame le Maire rappelle aux élus qu'il est obligatoire d'établir pour les agents de la commune un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) propose d'adhérer au Plan de formation Mutualisé 2023-2025 du territoire agenais, ce qui permettra d'organiser des formations sur le secteur

Tous les élus sont favorables à cette adhésion

## **8. Prime pouvoir d'achat agents communaux**

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus avaient décidé d'accorder aux agents de la commune une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Cette prime va être versée aux agents prochainement.

Le cout total pour la commune est de 1171.50€

## 9. Questions Diverses

- ✓ **Le conseil départemental propose de financer gratuitement des panneaux d'entrée et sortie du village en langue occitane** : les élus ne sont pas favorables à la mise en place de ces panneaux
- ✓ **Le Conseil département a créé « Lot et Garonne ingénierie »** pour apporter une aide technique aux communes. Avant de se positionner, les élus souhaitent connaître la tarification qui sera appliquée
- ✓ **Végétalisation du parking de la salle des fêtes** : une demande de subvention avait été demandée (DETR) auprès des services de l'état sur la base de projet de plantations de gros arbres sur ce parking. Les élus pensent que ce projet doit être revu, Un nouveau projet sera étudié dans quelques années. Ils demandent donc à madame le Maire de notifier auprès de la préfecture que la commune renonce à ladite subvention
- ✓ **Projets sur la commune de Agrivoltisme**

Madame le Maire informe les élus que 2 projets sont à l'étude sur la commune :

- Un projet de serres sur la route de la Sauvetat de Savères
- Un projet d'agrivoltisme sur une propriété agricole

- ✓ **Demandes de subvention**

- Secours populaire
- Alliance 47
- SPA
- Restaurants du Cœur

Les élus ne sont pas favorables à verser des subventions à ces organismes

- ✓ **Elections européennes le 9 juin de 8h à 19h**

Madame le Maire demande aux élus de se positionner sur les créneaux horaires de 8h à 19h

- ✓ **Entretien du talus au-dessus de la maison de Mme Jolivet**

Mr Marmuse, 1<sup>er</sup> adjoint, a récemment rencontré Mme Jolivet et informe les élus que Mme Jolivet est favorable à l'achat du talus mitoyen de sa propriété et prendra à sa charge, les frais de bornage et d'actes notariés.

**Date du prochain conseil municipal** : Lundi 6 mai

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close

Délibérations prises :

2024_12 : Vote de l'affectation du résultat 2023	Approuvée à l'unanimité
2024_13 : Créance irrecouvrable : admission en non-valeur	Approuvée à l'unanimité
2024_14 : Vote des taux d'imposition : bâti, non-bâti et résidence secondaire	Approuvée à l'unanimité
2024_15 : Vote des subventions 2024	Approuvée à l'unanimité
2024_16 : Vote du budget Primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
2024_17 : Validation devis radiateur logement communal	Approuvée à l'unanimité
2024_18 : CNFPT : Plan de Formation Mutualisé	Approuvée à l'unanimité
2024_19 ; Prime pouvoir d'achat agents communaux	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	Donne proc à S. POMIER
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Donne proc à D. BERAUX
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Excusé
POMIER	Sylvie	